



MAIRIE DE LHERM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

Conseil Municipal

14 janvier 2021 – 20 H 30 – Ancienne cantine scolaire



Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Modification du tableau des emplois
2. Modification du régime indemnitaire
3. Adhésion de la commune au groupement de commandes pour le marché de métrologie dans le cadre du programme « Action des Collectivités territoriales pour l'Efficacité Energétique » porté par la FNCCR
4. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
5. Décision modificative relative au budget primitif assainissement 2020 **ANNULÉ**
6. Constitution des conseils de quartier

INFORMATIONS DIVERSES

8. Information sur le recrutement du stagiaire pour « commune à énergie positive »
9. Accueil d'un conseiller numérique mutualisé à la médiathèque
10. Information sur les dossiers de subvention déposés, avec le choix fait pour la Salle polyvalente (DSIL)
11. Compte-rendu des commissions et comités consultatifs
12. Questions orales

Modification du tableau des emplois

Objet de la modification :

- Augmentation des heures hebdomadaires de 2 agents pour répondre aux besoins pérennes de la Médiathèque et du service technique à compter du 1er février 2021 et suppression des postes sur les anciennes durées.
- Suppression d'un poste à la restauration scolaire suite à un départ à la retraite,

NB : Avis favorable du Comité technique du 15 décembre 2020,

Les modifications du tableau des emplois sont effectuées selon les modalités suivantes :

Services	Emplois	Postes à créer	Postes à supprimer
Médiathèque	Adjoint du patrimoine	28h00	20h00
Technique	Adjoint technique	32h00	28h00
Restauration scolaire	Adjoint Technique principal 2e classe		35h00

PROPOSITION

APPROUVER les modifications apportées au tableau des emplois

Suite à l'avis du Centre de Gestion, l'insertion des nouveaux cadres d'emploi éligibles aux RIFSEEP doit obtenir l'avis préalable du Comité technique. L'insertion de nouveau cadre d'emploi interviendra lors d'une séance ultérieure après avis du Comité technique.

Il est donc proposé de modifier le RIFSEEP uniquement pour tenir compte de l'évolution de l'organigramme et de scinder le cadre d'emploi des attachés en 2 groupes de fonction.

Les critères d'attribution individuel précédemment définis par délibération et validés par le Comité technique restent inchangés.

Pour rappel, l'attribution individuelle est fixée par l'autorité territoriale dans le cadre prévu par la délibération, (critère d'attribution, modalités de versement, retenues en cas d'absence...)

Cadres d'emplois	Groupes	Montants annuels maxima de l'IFSE	Montants annuels maxima du CIA	Montants globaux maximum
	CATÉGORIE A			
Attachés territoriaux	Groupe 1	25 500 €	4 500 €	30 000 €
	Groupe 2	20 400 €	3 600 €	24 000 €

PROPOSITION

APPROUVER les modifications apportées au RIFSEEP pour tenir compte du nouvel organigramme

Adhésion de la commune au groupement de commandes pour le marché de métrologie dans le cadre du programme « Action des Collectivités territoriales pour l'Efficacité Energétique »

Le Pays Sud Toulousain, en partenariat avec l'ALEC SOLEVAL, a été lauréat du programme ACTEE

Objectif du programme : Mobiliser des aides financières via les certificats d'économie d'énergie pour les communes et des communautés de communes, jusqu'en décembre 2021, sur :

- Les audits du patrimoine – 50% du montant HT – aide max 1500 €
- La métrologie : appareils de mesures de la température, de Co2, comptage d'énergie, et analyse des données – 75 % du montant HT

Déploiement du programme : Appel à manifestation d'intérêt auquel la commune a répondu.

↳ Projet communal éligible : Rénovation de la Salle Polyvalente, avec l'achat et l'installation d'appareils de métrologie, à minima : 1 sonde Gaz, 1 sonde électricité, 1 sonde CO2/T°/Hygrométrie, pour un montant estimé à 1 800 € HT.

Accès Limité à un nombre de bénéficiaires : Maximum : 30% des communes et communautés de communes du Pays Sud Toulousain

Priorité des projets accompagnés : Etablissements recevant du public « enfance »

Critères de sélection : équité territoriale, priorité aux projets « enfance »



Adhésion de la commune au groupement de commandes pour le marché de métrologie dans le cadre du programme « Action des Collectivités territoriales pour l'Efficacité Energétique »

Moyen d'action : Création d'un groupement de commandes par le Pays Sud Toulousain

Objectif : mutualiser les achats d'appareils de métrologie en faisant appel à un seul et même prestataire.

Un groupement de commandes est créé par convention entre ses membres, chaque membre s'engageant, dans celle-ci, à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres préalablement déterminés.

Le groupement de commandes est constitué à l'effet de conclure un accord-cadre à bons de commande de «Fourniture de matériels et logiciels de métrologie» qui prendra effet au mois de janvier 2021. Il prendra fin à la fin du marché, prévu pour une durée maximale de deux ans.

PROPOSITIONS

- **ADHÉRER** au groupement de commande pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour les prestations de métrologie
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes désignant le PETR comme coordonnateur et définissant les règles de fonctionnement du groupement.

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Dans l'attente du vote du budget,

⇒ Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Possibilité pour l'exécutif de la collectivité territoriale d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. »

Chapitre	BP 2020	Crédits ouverts en 2021 dans l'attente du vote du budget
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00	1 250,00
21 - Immobilisations corporelles	55 400,00	13 850,00
23 - Immobilisations en cours	914 980,00	228 745,00
Total	975 380,00	243 845,00

PROPOSITION

AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2020

Décision modificative relative au budget primitif assainissement 2020

Les crédits inscrits au chapitre 66 sont insuffisants pour régler les échéances d'emprunt de décembre d'un montant de

2 254,62€.

⇒ PROPOSITION :

- Procéder à un virement de crédits au budget Assainissement, Section de Fonctionnement du chapitre 011 – Charges à caractère général vers le chapitre 66 – Charges Financières insuffisamment doté, selon les modalités suivantes :

Section Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère Général	- 2 255€
66 – Charges Financières	+ 2 255€
Total	0€

Suite à une vérification de la part de la Trésorerie ce point est annulé

Constitution des conseils de quartier

RAPPEL

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR ADOPTE A L'UNANIMITE LORS DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Article 14 : Référents de quartier

« Pour chacun des quartiers de la commune dont le nombre et le périmètre est fixé par le Conseil municipal, il pourra être institué un ou plusieurs référents de quartier.

Les référents de quartier sont désignés par le maire. Ces conseils de quartiers devront être présidés à terme par un citoyen et non par un élu. Outil privilégié d'écoute et d'expression des habitants favorisant le développement de la démocratie locale, la mise en place de référents de quartier promeut l'exercice d'une citoyenneté active et favorise la vie en commun à l'échelle locale.

Le dispositif a pour objet l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la valorisation, la dynamisation et la promotion de chaque quartier de Lherm.

Il est le cadre privilégié de la concertation et de l'étude des projets relatifs au quartier, entre ses habitants, les associations, les commerçants, les entreprises, la municipalité et ses différentes institutions partie-prenantes.

Il permet de nourrir le débat public en privilégiant l'écoute et le dialogue entre les citoyens et les élus et de redonner du sens à l'action publique. Il permet également de renforcer et de fluidifier la communication entre les habitants de la ville et l'administration municipale. »

Constitution des conseils de quartier

ROLE DES CONSEILS :

Les Conseils de quartier contribuent à la vie des quartiers en :

- Donnant leur avis sur les projets de la commune,
- Imaginant et concevant des projets propres à son quartier,
- Faisant des propositions,
- Posant des questions qui seront relayées par les référents de quartier,
- Etant consultés par le Maire et les élus

Auprès des habitants, leur rôle est de rechercher à :

- Encourager l'expression des citoyens,
- Développer les liens sociaux et les partenariats,
- Faciliter la communication et les rencontres,
- Favoriser la mobilisation,
- Transmettre les informations par l'intermédiaire des référents de quartier

ORGANISATION :

L'ensemble des "référents-animateurs" constituera le "Comité d'Animation" des quartiers du LHERM.

Dans un premier temps, il est constitué de binômes d'élus validés par le Conseil municipal.

Par la suite, il sera fait appel aux citoyens, par ce Comité d'Animation, pour rejoindre ces binômes. L'objectif est qu'à terme, comme cela est exprimé dans le Règlement intérieur, les conseils de quartier soient présidés par des citoyens, les élus désignés faisant partie des référents.

Le Comité consultatif "Démocratie participative-Communication" restera le Comité de Pilotage de ces Conseils de quartier, afin de les aider à se constituer et à fonctionner ;

C'est lui qui, au début en tout cas, fera remonter auprès du Conseil municipal les demandes et projets issus des Conseils de quartier. Les référents et présidents participeront aux réunions organisées pour cela.

Constitution des conseils de quartier

FEUILLE DE ROUTE :

La mission des référents-animateurs consistera d'une part à délimiter de manière précise les 6 différents quartiers, en faisant le maximum pour que le nombre d'habitants y soit le plus équivalent possible.

Ils auront ensuite à faire la liste des habitants de chaque quartier, avec au minimum leurs adresses.

Ils devront mettre au point une "charte de fonctionnement" de ces Conseils de quartier. Plusieurs communes ont adopté ce type de charte et des exemples pourront servir pour cela.

En coordination avec le Comité de pilotage, ils auront à élaborer une plaquette de présentation du projet, pour pouvoir la distribuer dans chacun des quartiers, avec des spécificités pour chacun d'eux, afin de mobiliser les habitants, et organiser les réunions de ces Conseils.

Une attention particulière sera apportée quant à la prise en compte des quartiers éloignés du Centre du village, qui se sentent parfois non pris en compte.



PROPOSITIONS

- **CONSTITUER** 6 conseils de quartier
- **NOMMER** les binômes d'élus référents

Informations diverses

Recrutement d'un stagiaire pour « commune à énergie positive »

- Un(e) stagiaire 4 à 6 mois Rémunéré(e) Candidature avant le 04/01/2021
- Stage en tant que chargé(e) de mission énergie climat
- Mise en œuvre de la démarche de commune à énergie positive et élaboration d'un calendrier d'actions
- La commune de LHERM est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique. Elle a réalisé la rénovation de bâtiments publics, le déploiement d'énergies renouvelables sur son patrimoine. Signataire du pacte pour la transition en 2020, la commune s'est engagée sur 11 mesures. Elle a constitué 11 comités consultatifs citoyens.

Une des 11 actions est « Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne. »

- Cette action s'inscrit plus largement dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial porté par le Pays Sud Toulousain.
- Afin de mettre en œuvre son action de « commune à énergie positive », la commune recrute un.e stagiaire de 4 à 6 mois. Il. Elle sera sous l'autorité de la Directrice Générale des Services en lien direct avec l' élu en charge du projet.

Il(Elle) pourra s'appuyer sur les ressources du Pays Sud Toulousain pour mener à bien sa mission.



Accueil d'un conseiller numérique mutualisé à la médiathèque



Les chiffres clé

13 millions de nos concitoyens sont éloignés du numérique

15% des emplois sont créés dans le numérique

4 000 conseillers numériques formés par l'État

Rapprocher le numérique du quotidien de tous les Lhermois

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance particulière des **outils numériques, pour travailler, enseigner, soigner** ou assurer la résilience des services publics et privés, dans un contexte épidémique.

Elle a ainsi confirmé ce que nous savions déjà : le numérique est amené à prendre une place croissante dans nos vies de citoyens, de consommateurs, de travailleurs, d'apprenants et de parents.

Au-delà de la capacité à utiliser les outils et services numériques, c'est aussi une nouvelle grammaire qu'il faut s'approprier.

Accueil d'un conseiller numérique mutualisé à la médiathèque



Les conditions d'exercice de la fonction sont souples et modulaires.

Les activités doivent être réalisées dans des lieux de passage des habitants du territoire. L'itinérance et le hors les murs sont donc possibles voire même encouragés.

Les activités sont réalisées gratuitement pour les usagers. Le contre-paiement par le Pass numérique est envisageable à titre dérogatoire ;

Les activités des conseillers peuvent se décliner comme telles :

- Créer et animer des ateliers numériques individuels ou collectifs ;
- Proposer des initiations au numérique dans des lieux de passage (mairies, bibliothèques, France Services, marchés, centres commerciaux, etc.) ou sur des évènements ;
- Répondre aux appels issus de la plate-forme téléphonique nationale « Solidarité Numérique » ;
- Participer à toute autre démarche d'accompagnement aux usages numériques mise en place (plate-forme téléphonique locale, portes ouvertes, etc).

Les conseillers doivent consacrer du temps pour participer aux rencontres locales et nationales organisées pour cette communauté ainsi que pour la formation continue ;

Les conseillers doivent revêtir une **tenue vestimentaire** dédiée pour les activités qu'ils réalisent ;
(financée par l'Etat).



Accueil d'un conseiller numérique mutualisé à la médiathèque



Coût pour la collectivité

Le conseiller est financé à hauteur du SMIC sur deux ans.

Les structures publiques ont la possibilité d'étaler ce montant de subventionnement sur une durée de 3 ans.

Le montant de la subvention s'établit à maximum 50 000 euros par poste.

Prise en charge à 100 % des frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante (CCP 1 du titre professionnel responsable d'espace de médiation numérique). Issu d'une formation complète ou resserrée, le candidat disposera en tout état de cause d'un niveau de formation en adéquation avec son profil et l'exercice de ses futures missions. De plus, le coût de la certification PIX (attestant de la maîtrise des compétences numériques) sera pris en charge par l'Etat.

Sélection du candidat par la collectivité.

Mise à disposition d'un outillage complet du conseiller (test de compétences numériques, tutoriels et supports pédagogiques,...) pour l'exercice de ses missions et d'une animation nationale adressant régulièrement des ressources et outils au conseiller.

Mise à disposition d'un kit accompagnement resserré (kit d'accueil, guide l'employeur, hotline...)



Dossier de subvention DSIL : choix fait pour la Salle polyvalente

Compte-rendu des commissions et comités consultatifs

N°	Comité consultatif	Nom Prénom
2	Urbanisme-Cadre de vie - Eau/assainissement	
		<i>GAYRAL Sonia</i>
		<i>PINTEAU Véronique</i>
		<i>HEMART Murielle</i>
3	Tranquillité publique- Environnement	
		<i>PINTEAU Véronique</i>
4	Travaux-Transition énergétique-Accessibilité- Sécurité incendie	
		<i>SAEZ Franck</i>
8	Voirie-Mobilité-Réseaux	
		<i>COFFINET Luc</i>
		<i>HEMART Murielle</i>

Questions orales

Prochains Conseils Municipaux

09/02/2021 – 20h30 Conseil municipal

11/03/2021 – 20h30 Conseil municipal – Débat d'orientation budgétaire

01 ou 15/04/2021 – 20h30 Conseil municipal – Compte administratifs/budgets prévisionnels

Prochains Conseils Communautaires

21/01/2021 – 20h Conseil communautaire (Rieumes – Halle)

02/02/2021 – Conférence des maires Pacte de Gouvernance + Finances (Sajas)

11/02/2021 – 20h Conseil communautaire (Cazères - salle des fêtes)

04/03/2021 – 20h Conseil communautaire (Rieumes – Halle) – Débat d'orientation budgétaire

18/03/2021 – 20h Conseil communautaire (Cazères - salle des fêtes)

08/04/2021 – 20h Conseil communautaire (Rieumes – Halle) – Compte administratifs/budgets prévisionnels